

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du P.E.T.R. du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le trois avril deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS :45 membres sont présents avec voix délibérative (35 Titulaires et 10 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (25 votants – 16 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Yvette BLANCHARD | 12. Pascal MOMPACH | 22. Marie-Anne DELEVALLEE (S) |
| 2. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 13. Daniel POTEAU, | 23. Geneviève GAUTHIER (S), |
| 3. Jean-Marie DEVILLERS | 14. Michel PRETTRE | 24. Jeanine HOSSELET(S) |
| 4. Nathalie DROBINOHA, | 15. Maryvone RINGEVAL | 25. Jacky LAURENT(S) |
| 5. Olivier GOBERT | 16. Gérard SETAN, | |
| 6. Jean-Claude GUINET | 17. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) | |
| 7. Bernard HUREZ, | 18. Claire BURLET (S) | |
| 8. Billy JOURNET, | 19. Marie-Danielle CHEVALIER (S), | |
| 9. Marc LANGLAIS, | 20. Jean-Pierre COUVENT (S) | |
| 10. Bruno LEFEBVRE | 21. Bernard DEBUT(S) | |
| 11. Romain MANESSE | | |

Suppléants n'ayant pas de procuration

Jean-Paul BASSELET (S)
Martine LABALETTE (S)
Christelle MARQUES(S)
Danielle PREVOST(S)
Marie-Claude URBAIN (S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (15 votants – 14 titulaires – 1 suppléante ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | | 13. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPRez | 6. Michel HENNEQUART, | 14. Paul SOUPLY |
| 3. Maurice DEFAUX, | 7. Yannick HERBET, | 15. Virginie DELSARTE (S) |
| 4. Daniel FORRIERES, | 8. Julien LEONARD, | |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 9. Joseph MODARELLI | |
| | 10. Gilles PELLETIER, | |
| | 11. Patrice QUEVREUX, | |
| | 12. Henri QUONIOU, | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (5 votants – 5 titulaires) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Michel DHANEUS
3. Didier ESCARTIN,
4. Jean-Marc LEMEITER
5. Roland SALENGRO

Suppléant n'ayant pas de procuration

Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Gérard ALLART, Pascal BRUNIAUX, Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, Eddy DHERBECOURT, M-Thérèse DOIGNEAUX, Gilbert DRAIN, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Philippe LOYEZ, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Slimane RAHEM Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Bernadette DUBUIS, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, André-Marie FORRIERE, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

Sylvain TRANOY, Président, quitte la salle, il ne peut pas prendre part aux votes des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Concernant l'approbation du Compte administratif dressé par Monsieur le receveur,

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recette (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis pour approbation au comité syndical avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice comptable, afin que l'ensemble des conseillers syndicaux puisse constater la stricte concordance conformément à la législation budgétaire et comptable auxquelles sont astreintes les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023, par **Madame RIBES** 1^{ère} Vice-Présidente, **Monsieur TRANOY** ayant quitté la salle, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur TRANOY**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Au titre de l'année 2023, les résultats du compte administratif du budget principal du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis arrêtés comme suit sont concordants avec le compte gestion dressé par le Receveur.

- Budget principal - Investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Report
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			-
20	Immobilisations incorporelles	328 763,68 €	49 275,90 €	-
21	Immobilisations corporelles	95 000,00 €	1 068,00 €	-
45	Opérations pour comptes de tiers	763 703,72 €	166 187 80 €	30 000 €
TOTAL		1 187 467,40 €	216 531,70 €	30 000 €

Recettes

Chap.	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023
001	Résultat reporté ou anticipé	841 059,54 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 000, 00 €	69 996,83 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 350,00 €	3 347,59 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
C45	Opérations pour comptes de tiers	273 057,86 €	84 466,36 €
TOTAL		1 187 467,40 €	157 810,78 €

- Budget principal – Fonctionnement

Dépenses

Chap.	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	583 420,00 €	197 114,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	550 055,00 €	453 797,72 €
65	Autres charges de gestion courante	75 318,94 €	68 548,93 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 000,00 €	69 996,83 €
TOTAL		1 283 793,94 €	789 458,35 €

Recettes

Chap.	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023
002	Résultat reporté ou anticipé	327 669,94 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	5 124,00 €	14 364,56 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	0,00 €
70	Prestations de services	60 000,00 €	29 722,55 €
74	Dotations et participations	885 000,00 €	845 356,81 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €	1,76 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,00 €
TOTAL		1 283 793,94 €	889 445,68 €

Madame RIBES, 1^{ère} Vice-Présidente, propose donc de bien vouloir approuver :

- Le compte administratif du budget principal 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 09 avril 2024

Pour extrait conforme

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Publié le 22 AVR. 2024

exécutoire le 22 AVR. 2024

Laurence RIBES

